

DEPARTEMENT DU PAS-DE-
CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE LIEVIN
COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 1

SEANCE DU 16 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du dix janvier, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Laurent DEBLOCK, Marie DECIMA, Jean-Marie VERWAERDE, Jean-Pierre SANSON, Michèle DRION, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Bernard VANDYCKE, Régina GWIZDEK, Raymond MIKLIC, Danielle BRAY, Evelyne NACHEL, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Agnès LEVANT, Franck LODER, Christine DUPAYAGE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Doriane HARDY.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Décision modificative sur un transfert de ligne budgétaire

Les crédits actuellement ouverts au chapitre 011 - - Charges à caractère générale - ne sont pas suffisants et ne permettent pas de prendre en charge des mandats émis.

Le dépassement de crédit s'élève à 112 732.00 € :

A ce jour

Il est nécessaire de créditer ce chapitre de la somme de 150 000.00 €.

De plus, il nous est demandé une annulation de titre 1465 émis en double en 2012 pour 138 561€. Il a été convenu avec le Trésor Public d'étaler cette annulation sur trois exercices. Il faut donc émettre une annulation de 46 187 € sur le 673.

Les Recettes de fonctionnement proviennent de plusieurs subventions de la CAF non budgétisées mais réalisées dans l'exercice 2022.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le transfert de crédits dont le détail figure sur le tableau ci-dessous.

Dépenses de Fonctionnement				Recettes de Fonctionnement			
Chapitre	Article	Fonction	Montant	Chapitre	Article	Fonction	Montant
011 -	6042	020	+ 150.000 €	74	7478	020	+ 196 187 €
67	673	01	+ 46 187 €				
Total			+196 187 €	Total			+ 196 187 €

En conséquence, Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- D'accepter d'apporter au budget les ouvertures de crédits équilibrées en dépenses et en recettes reprises ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes correspondants

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Christian PRIMONT.





REÇU LE
18 JAN. 2023
Sous-Préfecture
de LENS


AFFICHEE LE 18 janvier 2023
Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lens le 18 janvier 2023